

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Un devoir qui s'impose. — En l'honneur de l'American Legion. —
Assemblée Générale de 1927. — Rapport moral pour l'exercice 1926-
1927. — Rapport financier afférant à l'exercice clos.

Informations

Les bénéficiaires des pensions mixtes. — Les grands as de la guerre. —
La Familiale des Soldats Aveugles. — Les réductions sur les transports
maritimes. — Avis. — A vendre.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

PRESIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. COTTIN, notaire honoraire;
M. MAURICE DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss GRACE HARPER;
Miss WINIFRED HOLT;
Mme Léopold KAHN;
Mme Géo KESSLER;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALIHER, membre de l'Académie de Médecine.

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE,
Association groupant exclusivement les aveugles de guerre
français, organise une

GRANDE SOUSCRIPTION

au profit de sa Caisse d'Entr'aide

Les billets de souscription sont mis dès maintenant à la disposition du public. Ils permettront de participer à une distribution importante de lots tels que :

- Deux Voitures Automobiles " PEUGEOT ", torpedo 4 places ;
 - Un Portefeuille de 10.000 francs en obligations ;
 - Un Piano " Smith ", cordes croisées, cadre métal, garanti vingt ans, d'une valeur de 6.000 francs ;
 - Un Portefeuille de 5.000 francs en obligations ;
 - Une Salle à Manger, dernier style, à prendre aux " Galeries Barbès " ;
 - Une superbe Chambre à Coucher, de la maison Henri Dessent, 76, Faubourg Saint-Antoine ;
 - Cinq Bons de Capitalisation, entièrement libérés (don de " l'Éveil Français ") ;
 - Des Motocyclettes et Bicyclettes, des Appareils de T. S. F., Service de table, Bijoux, Meubles divers, Tableaux, Dessins, Sculptures, Objets d'art, etc., etc.
- Plus de 2.500 autres lots seront offerts également aux généreux souscripteurs.

PRIX DU BILLET : DEUX FRANCS

Souscrire au profit de la Caisse d'Entr'aide des Aveugles de Guerre, c'est un devoir qui s'impose.

En l'honneur de l'American Legion

Au cours du banquet offert par les Associations Françaises d'anciens Combattants, à leurs camarades de l'American Legion, le 18 septembre 1927, notre camarade Scapini, président de l'Union des Aveugles de Guerre, qui avait été désigné pour présider cette réception, a prononcé en anglais, le discours dont nous donnons ci-dessous la traduction intégrale :

« Tous, mes camarades, les blessés et anciens combattants français m'ont fait le grand honneur, en ma qualité de Président de l'Union des Aveugles de Guerre, de me désigner ici pour vous recevoir et vous exprimer toute leur joie et toute leur gratitude. Nous sommes de vieux amis, notre sang a coulé pour la même cause; nos souffrances ont été communes, nos joies aussi.

« Je parle difficilement l'anglais. Mais je tiens à m'exprimer dans votre langue natale. Vous excuserez, j'en suis sûr, mes gaucheries d'orateur. Vous ne songerez qu'aux sentiments fraternels qui m'animent.

« Hommes d'Amérique, hommes de France, il y a là deux grands peuples amis, d'une amitié solide que rien ne peut ébranler et le monde entier doit le savoir.

« Vous avez traversé l'océan.

« En nombre considérable, vous êtes venus avec vos femmes, vos mères et vos enfants, en pieux pèlerinage, revoir le pays que votre sacrifice a tant contribué à sauver.

« Vous avez retrouvé sur la terre de France, le cher souvenir de 70.000 jeunes hommes de votre pays qui se sont sacrifiés, mêlés aux enfants de notre peuple, pour le triomphe de la justice humaine.

« Dix années. 1917-1927 ! Vous n'avez rien oublié, le souvenir des souffrances est toujours vivace en vous. Tous les anciens combattants de France vous en savent gré. D'hommes à hommes, comme des soldats savent parler, ils vous remercient très simplement.

« Entre nos deux pays, l'Amérique et la France, il existe depuis longtemps des liens d'une solide amitié qu'il n'est pas besoin de consacrer. Néanmoins, votre voyage a encore affirmé cette fraternité franco-américaine qui constitue une garantie de paix mondiale.

« Dans cette cour des Invalides, deux siècles et demi de gloire humaine vous accueillent. Des soldats qui se sont battus pour l'indé-

pendance des Etats-Unis, de la Pologne, de l'Italie, de la France, ont vécu dans ce monument leurs suprêmes années. C'est à ces morts pour la liberté des nations que vous rendez aujourd'hui visite, en même temps que vous êtes les hôtes de nous, les vivants.

« Tout au fond du bâtiment est érigé le tombeau d'un homme qui ne fut pas seulement grand guerrier, mais aussi un grand législateur, un grand civilisateur : Napoléon. Permettez-moi de vous le rappeler, Napoléon fut, lui aussi, un ami des Etats-Unis. Il détourna sur sa tête les orages de la Grande-Bretagne, au moment où, après la guerre de l'Indépendance, l'Angleterre songeait encore à une revanche, au moment où les Etats-Unis ne formaient qu'un pays neuf. Dans un accord bienveillant, Napoléon céda à votre peuple des territoires immenses afin que la nation américaine trouvât son unité. Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur les mérites de Napoléon, vous admettez qu'il s'y connaissait en courage. C'est ce courage qu'il admirerait aujourd'hui en vous. Sa grande ombre qui plane sur ce Palais des Invalides vous entoure de toutes parts. Cette ombre, symbole de la plus haute gloire militaire, se réveille. Elle approuve votre action. Elle vous salue.

« Vos hommes et nos hommes ont un grand idéal commun : la Paix universelle. Nos actes sont dictés par l'humanité la plus haute, la plus pure. Des sceptiques pourraient ne voir en cette formule que des mots. Ne nous préoccupons pas d'eux. Nous savons que notre idéal est basé sur l'action et sur la réalisation.

« Lorsque vos troupes sont venues en France, elles se sont senties immédiatement à l'aise et camarades avec les nôtres. Nos états-majors se sont tout de suite compris, la collaboration a été étroite, et j'ai, ce soir, l'immense honneur de saluer le symbole de cette union féconde en m'inclinant à droite, devant le commandeur de l'American Legion Salvage et le maréchal Foch, et à gauche, devant le général Pershing.

« Monsieur le Commandeur de la Legion, Messieurs les Présidents d'honneur, Messieurs les Légionnaires, permettez-moi, au nom de plus de quatre millions de blessés et d'anciens combattants, de vous remercier d'avoir choisi Paris comme lieu de réunion de votre neuvième Convention.

« Permettez-moi aussi de vous dire combien tout le peuple de France est heureux de vous recevoir et de vous accueillir et laissez-moi lever mon verre au Président des Etats-Unis d'Amérique, à la Légion Américaine et à la grande amitié franco-américaine. »

Assemblée Générale de 1927

Ainsi que nous l'avons indiqué, l'Assemblée générale ordinaire de l'U. A. G. est fixée au dimanche 6 novembre 1927. Elle aura lieu à la Sorbonne (amphithéâtre Richelieu), à 14 h. 30.

Moyens de communication: Métro, *Odéon* et *Saint-Michel*. *Autobus*, *S. Z. H. A1 bis*; Tramways, n° 8.

Ordre du jour de l'Assemblée générale :

- 1° Lecture du rapport moral pour l'exercice 1926-1927 ;
- 2° Lecture du rapport financier pour l'exercice 1926-1927 ;
- 3° Rapport des commissaires aux comptes ;
- 4° Vœux présentés par les Commissions ayant précédé l'Assemblée générale ;
- 5° Vote du budget pour l'exercice 1927-1928 ;
- 6° Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration ;
- 7° Modifications aux statuts et règlement intérieur, s'il y a lieu ;
- 8° Nomination des commissaires aux comptes ;
- 9° Nomination de deux délégués pour la modification éventuelle des statuts sur la demande de l'administration publique ;
- 10° Questions diverses.

L'Assemblée plénière du dimanche 6 novembre sera précédée de Commissions qui se réuniront aux jours et heures ci-après :

Vendredi 4 novembre. — De 8 h. 30 à 11 h. 30, première Commission : Pensions, Propagande et Relations extérieures. Rapporteurs : Scapini et Conan.

De 14 à 15 heures. Suite des travaux de la première Commission.

De 16 à 18 heures. Deuxième Commission. Fonctionnement du siège social, Maisons de repos de Franceville, Caisse fraternelle, Transports, Soins gratuits, Questions diverses. Rapporteurs : Bloncourt et Favret.

Samedi 5 novembre. — De 9 à 11 h. 30. Suite des travaux de la deuxième Commission.

De 14 à 17 heures. Présentation des vœux émis par les différentes Commissions.

Nous donnons ci-dessous la liste des candidats au Conseil d'administration telle qu'elle a été établie par voie de tirage au sort au cours de la séance du Conseil d'administration de septembre dernier.

Dès maintenant, nous informons tous nos adhérents qu'un grand banquet aura lieu, le dimanche 6 novembre, à 19 h. 30, auquel participeront de hautes personnalités et nous sommes persuadés que nous serons très nombreux ce soir-là. Nous donnerons ultérieurement toutes indications à ce sujet.

Nous insistons encore une fois auprès de tous nos camarades pour qu'ils prennent une part effective aux travaux des commissions et de l'Assemblée plénière. Il est de l'intérêt de tous de répondre à cet appel.

Liste des Candidats au Conseil d'administration

DUBOIS (Charles), né le 1^{er} octobre 1885, à Paris, 24, avenue des Peupliers, Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise), découpeur.

MALINGRE (Hippolyte-Joseph), né le 21 juillet 1893, à Boulogne-sur-Seine, 4 bis, rue Saint-Sauveur, Lagny (Seine-et-Marne), menuisier-tonnelier.

CONAN (Albert), né le 7 avril 1894, à Château-Gontier (Mayenne), 124, avenue Emile-Zola, Paris, représentant de commerce, *administrateur sortant*.

SATGÉ (Charles), né le 11 août 1889, à Albi (Tarn), 39, Foiral du Castelviel, Albi (Tarn), brossier-aviculteur, *secrétaire de la Régionale du Tarn*.

MARTIN (Paul), né le 23 décembre 1883, à Catillon (Nord), 10, rue de l'Union, La Courneuve (Seine), tricoteur.

LAFFARGUE (Aristide), né le 29 janvier 1887, à Bretagne-d'Armagnac (Gers), 14, rue Daru, Paris, *administrateur sortant*.

VIROT (Georges), né le 6 octobre 1885, au Bourgneuf-Val-d'Or (Saône-et-Loire), 14, rue Daru, Paris, *administrateur sortant*.

ARNAULT (Victor), né le 11 avril 1879, à Bourges (Cher), Valbois-Trepillot, par Besançon (Doubs), *administrateur sortant*.

NICOLAÏ (Jean-Camille), né le 9 décembre 1892, à Carhini (Corse), 14, rue Daru, Paris, *administrateur sortant*.

SCAPINI (Georges), né le 4 octobre 1893, à Paris, 21, rue Théodore-de-Banville, Paris, avocat à la Cour, *administrateur sortant*.

FREYDINGER (Georges), né le 1^{er} mai 1893, à Keskastel (Bas-Rhin), 102, rue de la Sarre, Keskastel (Bas-Rhin), accordeur de pianos.

ROBERT (Maurice), né le 16 mars 1887, à Privas (Ardèche), place du Théâtre, Privas (Ardèche), négociant, *administrateur sortant*.

COURTEIX (Joseph), né le 15 mars 1892, à Paul-de-la-Montagne (Creuse), 256, rue Marcadet, Paris, brossier, *administrateur sortant*.

LAGARDE (Osmin), né le 20 novembre 1882, à Lannepax (Gers), 6, boulevard Amiral-Grevel, Brive (Corrèze), tricoteur, *administrateur sortant*.

AMBLARD (Henri), né le 11 novembre 1894, à Paris, 33, avenue de Breteuil, Paris, *élection à ratifier*.

Rapport moral pour l'exercice 1926-1927

Le moment est venu où, conformément à l'article 8 de nos statuts, nous devons vous présenter, au terme de chaque année, un rapport sur la gestion de votre Conseil d'administration et sur la situation morale de notre association.

Résumé fidèle de notre action au cours des mois écoulés depuis notre Assemblée générale de 1926, ce rapport qui doit vous fournir tous les éléments de votre juste appréciation vous permettra de juger les résultats que nous avons pu obtenir et puisque chacun de vous, en toute indépendance, après un examen sérieux de la situation qui vous est présentée, doit exprimer son sentiment à l'égard de ceux qui ont été librement choisis pour administrer le groupement, nous attendons, en toute confiance, que vous vous prononciez, conscients d'avoir travaillé avec le constant souci du mieux-être de la collectivité. Sans doute, les efforts que l'on entreprend ne sont pas toujours et immédiatement couronnés de succès, mais le bon grain ne peut manquer, un jour, de germer et de croître et un patient labeur finit par vaincre les plus grandes difficultés.

Au seuil de cet exposé, qu'il nous soit permis de présenter l'expression de notre gratitude à tous ceux qui, au cours de cette année, nous ont témoigné leur bienveillante et agissante sympathie, à nos généreux bienfaiteurs dont les dons sont pour nous si précieux, aux membres de notre Comité de Patronage, à ceux de notre Comité d'Action, en particulier à son dévoué président, M. de Traversay, dont le concours ne nous fait jamais défaut, et à la vice-présidente du Comité, Mlle Arbel, qui a toujours répondu avec empressement aux appels que nous lui avons adressés. Nous avons des amis dévoués qui, en toutes circonstances, nous donnent des preuves de fidèle attachement, et nous voulons citer tout particulièrement les Membres du Conseil d'administration de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles », sans oublier MM. Dubois et Bauer qui continuent à nous réserver, pour l'impression de notre Bulletin mensuel, d'importants avantages et dont nous leur savons gré infiniment. Rendons aussi à la mémoire de Mme Waubert le pieux hommage d'impérissable reconnaissance que nous lui devons à l'occasion du legs qu'elle a fait à l'Union des Aveugles de Guerre et dont la réalisation prochaine nous fera bénéficier d'une somme évaluée à plus d'un million. De telles marques d'amitié

ne peuvent nous laisser indifférents, et c'est pour nous un réconfort bien grand et un encouragement, lorsque nous constatons que la solidarité qui nous unit retient l'attention des milieux extérieurs et que par notre attitude nous savons gagner à notre cause des âmes nobles et des cœurs élevés.

Cette année encore plusieurs vides se sont creusés dans nos rangs et nous renouvelons aux parents de nos chers disparus l'assurance de notre profonde sympathie; aux familles de M. Meynadier, vice-président de notre Comité d'action et de M. Dubraule, membre de ce Comité, tous deux décédés cette année, nous adressons aussi l'expression réitérée de nos sincères regrets.

Dans son rapport financier, notre dévoué trésorier vous indique, en détails, la situation de notre caisse au 31 août 1927, date de clôture de l'exercice. Comme vous le verrez, elle est plus satisfaisante que l'an dernier et nous devons nous en réjouir. En ce qui concerne l'aboutissement de nos revendications et la réalisation des vœux que nous avons émis lors de notre dernière Assemblée générale, les résultats sont-ils aussi satisfaisants? Nous allons examiner, une à une, ces différentes questions qui sont pour nous tous d'un si grand intérêt.

a) *Pension d'invalidité.* — Le problème du rajustement des pensions au coût moyen de la vie a été le problème capital qui, cette année, a retenu toute notre attention et toutes les associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre lui ont consacré un examen approfondi pour en hâter la solution définitive. Déjà, l'an dernier, il avait été posé lors de la discussion du budget et vous savez les efforts particuliers que votre Conseil d'administration et son Bureau avaient dû déployer pour obtenir, à défaut de l'augmentation de pension refusée par le gouvernement, un supplément de l'allocation spéciale aux grands invalides destiné à améliorer notre situation rendue si difficile par suite du renchérissement progressif de tous les produits de première nécessité.

Au sein du Comité d'Entente lui-même des grandes associations de mutilés, à la suite du refus opposé par le Gouvernement de procéder à un rajustement général des pensions, ce ne fut pas tout de suite et sans observations que notre thèse, consistant à mettre en relief la situation particulièrement pénible des grands invalides et la nécessité d'une amélioration immédiate, fut adoptée par les autres groupements.

Néanmoins, la loi de finances du 19 décembre 1926 nous accordait un supplément annuel de 3.000 francs de notre allocation 5 bis et une

majoration des pensions pour enfants à compter du 1^{er} janvier 1927. Estimant que l'échec subi en ce qui concernait le rajustement général, était dû à une dispersion des efforts et à un manque de discipline, les associations de combattants et de victimes de la guerre formèrent, dès le début de cette année, un vaste Comité, le Comité d'Action, réunissant la totalité des groupements, indistinctement, et une campagne fut aussitôt entreprise pour amener le Gouvernement et les Chambres à opérer le rajustement dont la nécessité se fait toujours sentir. Elle se poursuit pour que satisfaction soit obtenue au moment où le budget de 1928 viendra en discussion devant le Parlement.

Vous savez tous ce que demande le Comité d'Action, auquel notre association a adhéré, dès le début, par esprit de solidarité : rajustement de 1,40 en prenant pour base la pension de 1925, et rajustement uniforme, sans catégorisations. Le Gouvernement, de son côté, propose des majorations opérées sur la pension de 1919 et suivant un taux progressif allant jusqu'à 60 0/0 pour les mutilés de 100 0/0. Votre Conseil d'administration, par l'intermédiaire de ses délégués, a suivi de près toutes les réunions du Comité d'Action et, tout en tenant compte de la solidarité qui doit unir les grands invalides à leurs camarades moins cruellement atteints, il n'a pas hésité à déclarer, en certaines circonstances, que le principe de non catégorisation, auquel il s'est rallié, ne devait cependant pas entraîner pour les bénéficiaires de l'article 10 une situation qui ne serait pas en rapport avec l'importance de leur invalidité.

C'est avec cet esprit que nous continuerons à participer à la campagne du Comité d'Action, et c'est celui que nous avons manifesté lorsque le Comité a été saisi du projet que le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre et qui a été voté le 13 juillet. Par une circulaire que nous avons adressée, en son temps, à tous les camarades, vous avez été tenus au courant des démarches à entreprendre pour obtenir le paiement des augmentations et des rappels dont nous bénéficions. Un premier résultat est acquis et nous nous employons à ce qu'il soit bientôt complété.

b) *Pensions de reversion.* — Notre action pour le rajustement des pensions, extrêmement délicate en raison de plusieurs facteurs d'ordre divers, dont les moins négligeables sont les facteurs d'ordre psychologique, et qui nécessite, quoi qu'on pense, de la méthode et une certaine prudence, ne nous a pas fait oublier les vœux légitimes que nous avons émis l'an dernier et touchant la situation des veuves de nos camarades,

actuellement si précaire et pourtant si digne d'une amélioration positive. Les circonstances seules nous ont empêchés de tout mettre en œuvre pour les faire aboutir complètement, mais nous devons cependant enregistrer un progrès, puisque, dans sa séance du 17 juin, la Chambre a adopté un projet de loi déposé par MM. Antériou, Bussat et Petitfils, rapporté favorablement par M. Riccolfi, au terme duquel la condition d'antériorité du mariage pour l'ouverture du droit à pension des veuves est supprimée, à condition que le mariage ait duré au moins deux ans. Certes, nous n'avons pas entière satisfaction, puisque les conditions requises ne sont pas encore celles que nous souhaitons et que le Sénat, du reste, ne s'est pas prononcé sur ce projet avant de partir en vacances. Nous interviendrons utilement au moment opportun, et nous vous demandons de faire confiance à votre Conseil d'administration que la réalisation de ce vœu essentiel ne peut laisser indifférent.

c) *Pensions des ascendants.* — Vous avez demandé, l'an dernier, à votre Conseil d'administration de continuer ses efforts en vue d'obtenir du Parlement l'assimilation des ascendants des mutilés de 100 0/0, article 10, aux ascendants des tués à l'ennemi. Ce vœu, comme le précédent, et pour les mêmes raisons, n'a pu être réalisé cette année. Votre Conseil ne l'a cependant pas abandonné. Ayant eu connaissance d'une lettre de M. Vincent Auriol, député de la Haute-Garonne et membre de la Commission des Finances de la Chambre, au président de l'U. F., le 14 juillet dernier, lettre dans laquelle M. Vincent Auriol indiquait les dispositions d'un texte arrêté par une Commission interministérielle en faveur des ascendants et devant être votées par les Chambres, à la reprise des travaux parlementaires, ainsi que les amendements déposés par lui à ce même sujet et ayant constaté qu'il n'était plus question des ascendants des grands invalides dans le projet ainsi remanié, nous avons adressé aussitôt au député de la Haute-Garonne une lettre exprimant notre émotion et notre surprise et nous lui avons demandé de nous faire savoir à quoi nous devons nous en tenir.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons reçu aucune réponse, mais nous espérons qu'il n'y a qu'un malentendu qui devra être dissipé.

d) *Pensions d'aliénés.* — A plusieurs reprises, l'Assemblée générale avait formulé le vœu que l'article 55 de la loi des pensions fût supprimé et que le bénéfice de l'article 64 fût appliqué aux mutilés de la guerre atteints d'aliénation mentale.

Nous avons, au cours de cette année, obtenu satisfaction par le vote

de l'article 97 de la loi du 19 décembre dernier, aux termes duquel la pension définitive ou temporaire allouée pour cause d'aliénation mentale à un militaire ou marin interné dans un établissement public d'aliénés ou dans un établissement privé faisant fonction d'asile public, sera employé à concurrence à acquitter les frais de son hospitalisation. L'article stipule, en outre, que l'administrateur des biens de l'aliéné versera dans les quinze premiers jours de chaque trimestre à la femme ou au représentant légal des enfants, les majorations d'enfants et une somme égale à une pension de veuve du taux exceptionnel majoré des suppléments temporaires. Dans notre Bulletin du mois de février, nous avons, du reste, publié le texte intégral de l'article dont il s'agit.

Pupilles de la nation. — Désireux de suivre de près toutes les questions relatives aux pupilles de la nation auxquels va toute notre sollicitude, lorsqu'ils sont orphelins, et auxquels nous voulons, à juste titre, que soient assimilés les enfants des grands invalides, nous avons demandé que l'U. A. G. soit représentée à l'Office des Pupilles du département de la Seine, et depuis le mois d'avril de cette année, nous avons un délégué au Conseil d'administration de cet Office départemental. A la première séance qui a suivi les élections qui nous ont permis d'obtenir le siège dont il s'agit, mandaté par les représentants des associations de victimes de la guerre, notre délégué à l'Office départemental a exprimé le souhait que les combattants et les mutilés aient, au sein de ces organismes, la place qui leur revient et une représentation plus adéquate à leur situation. C'est ainsi seulement que les améliorations désirables seront obtenues.

Le moment approche où l'une de nos revendications les plus chères va être enfin réalisée. Dans sa séance du 6 juillet, le Conseil Supérieur des Pupilles de la Nation a adopté un projet de loi que le Gouvernement a fait sien et qu'il a promis de défendre devant le Parlement. L'article 1^{er} de ce projet rappelle les dispositions du projet Picot et stipule que : « Sont assimilés aux orphelins, les enfants nés ou à naître, dont le père, la mère ou le soutien de famille sont atteints de blessures ou de maladies contractées ou aggravées par un fait de guerre. » L'article 2 du même projet stipule que : « La nation, dans le cas d'insuffisance des ressources de la famille, assure la charge partielle ou totale de l'entretien matériel et de l'éducation nécessaire au développement normal du pupille, lorsque le père, la mère ou le soutien du pupille est mort ou a été atteint de blessures ou de maladies contractées ou aggravées par un fait de la guerre. »

Nous veillerons à ce que ce projet ne tarde pas trop à venir en discussion devant les Chambres.

Office du Combattant. — La loi du 19 décembre 1926 a consacré, par son article 101, la création de l'Office National des Combattants, chargé de veiller sur les intérêts moraux et matériels des combattants. Un décret du 5 juillet précise les attributions de cet Office dont les avantages sont réservés aux bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919 lorsqu'ils ne feront pas double emploi avec ceux qu'accorde l'Office National des Mutilés. Des oppositions s'étaient manifestées lorsqu'il avait été question d'étendre les avantages de cet Office aux réformés de guerre, mais notre point de vue l'a emporté et nous ne pouvons que nous féliciter du résultat obtenu.

Transports. — Nous avons poursuivi, cette année, les démarches depuis longtemps entreprises pour que la Société des Transports en Commun de la Région Parisienne mette à notre disposition une vingtaine de cartes qui permettraient aux membres de l'U. A. G., de passage à Paris, de bénéficier des avantages accordés aux mutilés domiciliés dans le département de la Seine.

Nous nous sommes heurtés à une mauvaise volonté évidente et cette question ne paraît pas devoir être réglée favorablement. Bien plus, la S. T. C. R. P. ne vient-elle pas d'envisager certaines dispositions qui, si elles étaient ratifiées par le Conseil général de la Seine, constitueraient un défi au bon sens et à la plus élémentaire justice.

Le faculté de voyager en première et en deuxième classes, indistinctement, ne serait plus accordée aux porteurs de la carte de priorité et des augmentations de tarif considérables leur seraient appliquées. Ceci révèle un état d'esprit contre lequel nous avons immédiatement protesté et nous avons fait toutes démarches utiles auprès du Conseil municipal de Paris, auprès de l'Assemblée départementale et auprès de M. le Préfet de la Seine pour que soient repoussées ces propositions injustifiées.

Ne nous faisons pas d'illusions. Certains égoïsmes se manifestent parfois à l'égard des victimes de la guerre, et même des plus cruellement éprouvées. Il nous appartient de réagir contre de telles tendances, mais il ne faut pas nous les dissimuler.

Entre nous. — Des questions de ce genre n'ont pas échappé à l'attention de votre Conseil d'administration et il ne les a pas négligées, bien que des problèmes plus importants et plus vitaux aient été soumis bien souvent à son examen au cours de l'exercice qui s'achève.

L'activité de nos bureaux ne s'est pas ralentie un seul jour, et grâce à notre personnel dévoué, toutes les affaires ont pu être liquidées. Nous avons reçu plusieurs milliers de lettres qui, presque toutes, ont nécessité une réponse particulière. Les communications verbales ont été quotidiennes. Des demandes de renseignements pour des questions d'ordre personnel nous ont été plus d'une fois adressées par des camarades qui prouvaient ainsi la confiance qu'ils ont placée en nous, et nous nous sommes toujours fait à la fois un plaisir et un devoir d'y répondre. Nous nous sommes entremis bien souvent auprès des pouvoirs publics pour hâter la solution d'affaires que certains n'arrivaient pas à faire aboutir par leurs propres moyens et nombreuses et variées ont été les démarches que nous avons entreprises pour beaucoup.

Notre Bulletin mensuel vous a mis au courant de tout ce qui pouvait vous intéresser. Sans doute, et en raison même des exigences de sa parution, nos informations n'ont pas toujours été d'actualité, mais nous avons essayé de rendre le plus complet possible notre organe de liaison. Notre tâche est d'y apporter des améliorations progressives.

Notre bibliothèque, grâce au constant dévouement de M^me Chevalier, a fonctionné normalement et le nombre des lecteurs s'est sensiblement accru. Chaque semaine des expéditions de livres ont eu lieu, et désormais, non seulement les amateurs du Braille seront servis, comme d'habitude, mais encore ceux qui, pour une raison quelconque, délaissent la lecture de l'« intégrale » ou de l'« abrégé orthographique », pourront, eux aussi, avoir à leur disposition la collection si belle et si variée des ouvrages en noir dont M. Brieux, notre ami de la première heure, a enrichi notre bibliothèque.

Le magasin, installé dans notre immeuble de la rue Ballu, s'il n'a pas donné des résultats merveilleux, a, cette année, rendu encore quelques services. Le rapport financier de notre trésorier vous indiquera le chiffre d'affaires résultant de ces opérations.

L'installation des chambres qui sont mises à la disposition de ceux d'entre vous qui sont de passage à Paris, a permis à de nombreux camarades de séjourner dans la capitale, sans grands frais, et cette organisation a justifié, une fois de plus, sa croissante nécessité.

Franceville. — Mais que dire de nos maisons de repos de Franceville? Elles attirent, de plus en plus, les membres de notre grande famille. Cette année, elles ont accueilli quatre-vingt-douze camarades, accompagnés de leurs parents. Parmi ceux-ci, plusieurs y sont allés pour la première fois et ils en sont revenus tous satisfaits.

Ceux qui connaissaient déjà Franceville ont apprécié, une fois de plus, les avantages de nos pavillons et les améliorations de notre propriété. Les périodes successives accomplies par de nombreux camarades démontrent, d'une façon évidente, que le séjour à Franceville est agréable et c'est un fait que nous devons enregistrer. Grâce à la transformation partielle du pavillon des célibataires, nous avons pu donner satisfaction, sans exception, à toutes les demandes qui nous avaient été adressées. Mais leur nombre s'accroît régulièrement, et votre Conseil d'administration devra envisager, pour la saison prochaine, d'autres dispositions.

Caisse Fraternelle. — Accorder au plus grand nombre possible d'adhérents les satisfactions les plus agréables, c'est assurément un but que nous devons poursuivre. Mais les aider efficacement, lorsque les circonstances l'exigent, c'est un devoir auquel nous n'avons pas failli, ainsi que les années précédentes.

Les chiffres suivants sont suffisamment éloquents pour nous prouver que les Commissions chargées de l'attribution des prêts, des secours et des allocations se sont bien acquittées de la tâche, souvent délicate, qui leur incombe.

Au cours de cette année, notre Caisse Fraternelle a distribué une somme de 182.490 fr. 70, se répartissant ainsi :

Allocations pour naissances.....	Fr.	23.000	»
Allocations pour décès aux veuves et aux enfants		37.995	»
Secours divers		21.545	70
Prêts pour constructions.....		71.000	»
Prêts pour réparations.....		16.200	»
Prêts exceptionnels		12.750	»

S'inspirant d'un vœu émis, l'an dernier, par notre groupement de Bordeaux, votre Conseil d'administration a étudié la possibilité de constituer, au sein de l'Union, un organisme destiné à assurer une pension aux veuves de nos camarades et une commission a été désignée pour examiner, en détails, la question. Elle est extrêmement complexe et délicate et la décision qui sera prise s'inspirera, en tout cas, de l'ardent désir de manifester davantage, dans la mesure de nos moyens, la solidarité qui nous unit.

Nos relations extérieures. — Si nous avons le constant souci de resserrer, chaque jour, nos liens d'affection réciproque, nous tenons aussi à entretenir avec tous nos camarades des autres associations de vic-

times de la guerre des relations amicales et sincères. Notre attitude a toujours été franche et loyale à l'égard de tous les autres groupements, car nous estimons que toutes les victimes de la guerre doivent former une grande famille dont les membres doivent manifester, à l'égard les uns des autres, les deux qualités essentielles propres à maintenir l'harmonie au sein des groupes : l'esprit de justice et la sincérité. Négligeant les mesquineries et les rivalités, nous nous sommes tracé une ligne de conduite que nous suivrons délibérément, car elle nous paraît la meilleure.

Dans un domaine plus vaste, nous avons gardé, cette année, le contact que nous avons pris avec les représentants des groupements d'anciens combattants et de victimes de la guerre appartenant aux diverses nations qui ont participé au conflit de 1914.

Au sein de la F. I. D. A. C., nous gardons notre place, et nous avons répondu à l'appel de cette Fédération nous invitant à assister au Congrès International, qui s'est tenu à Luxembourg, le 9 juillet dernier. Les peuples ne peuvent plus, ne doivent plus s'ignorer, et il appartient aux hommes qui ont été les acteurs du drame le plus effroyable de notre histoire moderne de travailler en commun à effacer les risques de conflit entre nations civilisées.

La France meurtrie est prête, croyons-nous, à entreprendre une telle œuvre. Elle tiendra ses États généraux à Versailles, les 11, 12 et 13 novembre prochain. Nous participerons à ce Congrès des Congrès, et nous dirons notre sentiment sur tous les sujets qui vont être abordés.

Notre action de demain. — Les questions qui, demain, vont solliciter notre activité apparaissent donc déjà de plus en plus nombreuses et diverses. Nous nous attacherons à en hâter la solution, en donnant, naturellement, la priorité à celles dont les résultats se font attendre depuis un trop long temps. Nous avons des buts immédiats à atteindre; nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils soient réalisés au plus tôt. Mais la bonne volonté ne suffit souvent pas et des censeurs étrangers sont parfois nécessaires.

Notre propagande, déjà entreprise cette année sur une plus grande échelle ne se ralentira pas. Déjà, cette année, nous avons organisé un gala, avec la collaboration d'un groupe d'artistes dont M. Sacha Guitry a été l'animateur et qui nous a rapporté une somme de 40.000 fr.

Votre Conseil d'administration, soucieux d'alimenter notre caisse qui doit satisfaire à tant de besoins urgents et impérieux, prépare une grande souscription avec distribution de lots dont le tirage aura lieu

au début de l'an prochain. Si elle répond à nos espoirs, nous aurons ainsi les moyens de réaliser une partie du vaste programme d'entr'aide que nous voulons élaborer et envisager l'avenir, plus tranquilles.

Pour réussir, il faut savoir ce que l'on veut et le vouloir fermement. L'Union des Aveugles de Guerre a ses buts nettement définis; encouragée par des amitiés solides, et sûre de la noblesse de sa cause, elle prospérera, surtout si nous maintenons notre cohésion indispensable et la dignité de notre attitude qui ont toujours fait notre force.



Rapport financier pour l'exercice 1926-1927

L'an passé, j'avais dû, à mon grand regret, vous associer à l'anxiété que je ressentais en envisageant l'avenir financier de l'Union. Rassurez-vous, mes chers camarades, le Gouvernement actuel de la République Française, ayant su déjouer les manœuvres machiavéliques de la haute finance internationale, nous avons assisté au relèvement du franc. L'histoire des temps enregistrera cette nouvelle victoire en prouvant que la France, à aucune époque, n'a pu perdre le crédit, l'un de ses plus précieux apanages.

Mettant à profit cette situation, tel le bon pilote qui revient sain et sauf au rivage, j'ai évité la tempête et je ne peux vous dissimuler la joie que j'éprouve aujourd'hui à vous exposer les résultats incontestablement satisfaisants obtenus depuis le 1^{er} septembre 1926, avec le bienveillant appui des administrateurs et des membres du Bureau, à la clairvoyance et au dévouement desquels je tiens à rendre ici le plus éclatant hommage.

Conformément à l'article 9 des statuts, je vais vous rendre compte de la situation financière de l'Union au 31 août 1927, tel qu'il résulte des écritures et des opérations effectuées au cours de l'exercice :

L'actif au 31 août 1926 s'élevait à.....	Fr.	1.740.735	12
Recettes au cours de l'exercice :			
Cotisations des membres adhérents.....	Fr.	17.420	»
Rachat de cotisations.....		1.600	»
Subventions		20.875	»
Subvention de l'Office National des Mutilés et Réformés pour prêts pour achat ou construction d'une maison familiale.....		30.000	»

Bienfaiteurs, donateurs et associés, dont 67.289 fr. 10 produit des fêtes.....	193.643 63
Dons spécialement affectés pour les maisons de repos à Franceville	844 73
Intérêts de l'argent placé.....	44.009 25
Location des chambres Maisons de l'Aveugle.....	147 80
Résultats magasin	438 65
<hr/>	
Total	2.049.714 20
Dépenses	220.677 14
	<hr/>
	1.829.037 06

Les dépenses au cours du même exercice se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et provisions..... Fr.	1.432 45
Chauffage, éclairage et eau.....	5.883 85
Personnel	33.360 »
Bulletin	28.334 55
Timbres d'acquit et papier timbré.....	230 »
Timbres correspondance et télégramme.....	4.780 95
Impôts et assurances (immeuble et personnel).....	8.105 24
Entretien Maison de l'Aveugle.....	1.183 85
Propagande	12.377 50
Frais de déplacements des administrateurs et membres de l'Union	9.663 55
Courses	482 65
Fournitures des bureaux.....	4.487 45
Assemblée générale	4.254 »
Groupements régionaux	188 80
Bibliothèque, catalogue et journaux.....	1.904 90
Participation au Comité d'Entente.....	161 »
Frais sur prêts pour achat ou construction d'une maison familiale	3.364 75
Allocations naissances	23.000 »
Allocations veuves et enfants.....	37.995 »
Secours	21.645 70
Secours sur le fonds Kahn.....	300 »

Frais de location des logements de Franceville (aménagement, entretien et surveillance).....	16.322 20
Adhésion à la F. I. D. A. C., adhésion Congrès des Congrès et divers.....	1.318 75
	<hr/>
	220.677 14

Il résulte donc de ces écritures que le solde de 1927, soit 1 million 829.037 fr. 06 est en excédent de 88.301 fr. 94 sur celui de 1926, qui était de 1.740.735 fr. 12. Avant de vous donner des explications sur les recettes et dépenses, je tiens à les comparer, comme chaque année, avec certains postes de l'exercice précédent.

Tout d'abord, en ce qui concerne les subventions, malgré les démarches pressantes qui ont été faites, je vous annonce une moins-value de 9.125 francs sur l'an passé (68.000 — 58.875). Il faut souhaiter qu'en 1928 les subventions seront plus importantes, ou au moins égales à celles des années précédentes, car nos besoins sont fonction du coût de la vie.

C'est ainsi que tout en restant dans les limites budgétaires adoptées par la dernière Assemblée générale, il a fallu faire face à une augmentation assez notable de dépenses, savoir : 30.894 fr. 54 (220.677,14 — 189.782,60), augmentation due à une majoration des frais, notamment en ce qui concerne l'impression du Bulletin, la correspondance, la régularisation des prêts pour maisons familiales, le versement des allocations décès par suite de l'accroissement de ces derniers, les charges plus lourdes résultant du paiement des impôts nouveaux.

Je n'aurais certainement pas pu faire face aux engagements qu'avait pris l'Union et notamment à toutes les dépenses engagées, si je n'avais, au cours de l'exercice, cherché constamment à économiser une partie des rentrées de fonds et à profiter des bienfaits d'une propagande qui a eu pour résultat immédiat de faire affluer des sommes appréciables dans la caisse de l'Union. C'est pourquoi je puis vous faire remarquer, d'une part, une plus-value d'intérêts des fonds placés de 4.206 fr. 54 (39.802 fr. 71 contre 44.009 fr. 25) et, d'autre part, une augmentation des dons de 71.985 fr. 62 par rapport à l'année dernière (121.658 fr. 01 contre 193.643 fr. 63). C'est là un résultat qui n'avait pas été obtenu à l'Union depuis quelques années. En effet, on avait dû, de 1923 à 1926, constater une dégression systématique du montant des dons. Par conséquent, puisque en dépensant une somme

d'environ 10.000 francs de plus que l'an dernier, au chapitre de la propagande, il a été récolté 70.000 francs de plus de dons, je vous demande de tirer de ces chiffres un enseignement et, partant, de persévérer dans cette politique.

Sans vouloir anticiper sur l'avenir, je crois pouvoir vous laisser entrevoir la possibilité d'enregistrer à raison même de cette propagande à l'Union, la rentrée de sommes importantes provenant de dons et legs, ou du produit de fêtes sagement organisées. Mais les résultats ne m'en sont pas suffisamment connus pour qu'il me soit donné de vous présenter aujourd'hui des chiffres quelconques.

Grâce à l'énergique action du Gouvernement d'Union Nationale qui préside aux destinées de la France, nous avons pu assister au relèvement du franc et, par conséquent, débloquer une grande partie de la réserve pour fluctuation de valeurs, que nous avions vu d'année en année s'augmenter désespérément. Alors que l'an passé cette réserve s'élevait à 175.817 fr. 65, elle n'est plus cette année que de 26.861 fr. 60 ; il faut donc enregistrer avec satisfaction un relèvement du cours de nos valeurs de 148.965 fr. 05, c'est dire que votre portefeuille « Titres » a retrouvé d'un seul coup sa valeur d'achat. Cette heureuse constatation va avoir, comme vous allez pouvoir vous en rendre compte, une répercussion sur les indisponibilités.

Voici d'ailleurs la liste des fonds indisponibles :

Fonds Brioux pour service du Bulletin aux Aveugles et aux Blessés aux yeux.....	343.500 »
Fonds Kahn au profit des élèves de son école de massage	12.084 56
Fonds de réserves pour fluctuations de valeurs:.....	26.861 60
Rachat de cotisations.....	18.610 »
Amortissement immeuble et mobilier Maison de l'Aveugle, maisons de repos.....	154.801 »
Immeuble Maison de l'Aveugle.....	325.000 »
Immeubles maisons de repos.....	339.000 »
Matériel et mobilier Union.....	60.501 90
Matériel et mobilier Franceville.....	102.590 60
Fonds maisons de repos.....	41.209 95
Fonds pour prêts maisons.....	121.285 »
Réserves pour entretien et aménagement immeuble Maison de l'Aveugle.....	30.000 »

Prêts maisons	168.715 »
Prêts d'honneur	9.050 »
	<hr/>
	1.753.209 61

De sorte que l'Union des Aveugles de Guerre dispose, cette année, d'une somme de 75.827 fr. 45, en augmentation de 61.531 fr. 94.

Il appert de ce tableau que j'ai procédé à une nouvelle répartition des fonds indisponibles. Par suite de la diminution de la réserve pour fluctuations de valeurs, j'ai pu augmenter tout d'abord le fonds des maisons de repos de Franceville où il y a encore quelques réparations importantes à effectuer et, en second lieu, le fonds pour prêts maisons, ce qui permettra de faire à de nouveaux camarades des avances pour l'achat, la construction ou la réparation de maisons familiales. J'ai également mis en réserve une somme de 30.000 francs pour travaux d'entretien et d'aménagement de l'immeuble de la rue Ballu, je veux parler du ravalement de l'immeuble et des améliorations nécessitées par l'usage des locaux.

Sachant combien vous vous intéressez à la question des « Prêts exceptionnels », des « Prêts maisons » et des résultats du magasin, je viens vous faire connaître le résultat des opérations de ces deux postes :

Prêts exceptionnels. — Cette année, à trente-cinq camarades a été répartie une somme de 12.750 francs. Je pense que vous serez d'accord avec moi quand je vous dirai que, malgré les grands services que rend effectivement le fonctionnement de ce fonds, il n'y a pas lieu d'en étendre les opérations, car dix-neuf camarades ont négligé de nous faire parvenir le remboursement du prêt exceptionnel qui leur avait été consenti, ce qui représente une somme de 5.300 francs. Ce serait faire acte d'imprévoyance puisque, aussi bien, si des camarades momentanément gênés désirent une somme à titre définitif, la Caisse Fraternelle a toujours la faculté de la leur accorder.

Prêts maisons. — Vingt-quatre camarades se sont vus allouer une somme totale de 87.200 francs pour construire, acheter ou réparer des maisons familiales. Le fonds de roulement qui était, autrefois, de 160.000 francs et qui s'est augmenté, cette année, des 30.000 francs donnés par l'Office National des Mutilés et Réformés, représente 190.000 francs, sur lesquels 168.715 francs restent à rembourser. Le solde disponible est donc de 21.285 francs et, comme j'ai constaté le succès de ces avances et l'exactitude avec laquelle les remboursements

s'effectuaient, j'ai prélevé sur les sommes disponibles provenant de la réserve pour fluctuations de valeurs, une somme de 100.000 francs pour augmenter ce fonds.

Résultats du magasin. — Le total des sommes, représentant la vente de marchandises par l'intermédiaire du magasin de la rue Ballu, s'élève à 12.060 fr. 85 en laissant une marge bénéficiaire, au profit de l'Union, de 438 fr. 60.

Comme vous pouvez vous en rendre compte par cet exposé, malgré l'augmentation des dépenses, j'ai non seulement équilibré votre budget par une équivalence des recettes et des dépenses, mais encore réalisé un véritable redressement dans la situation financière de l'Union.

Je crois donc, mes chers camarades, que votre devoir est de vous associer à moi pour adresser à votre Conseil d'administration, et plus particulièrement au Bureau, les félicitations qu'il mérite pour avoir su ramener insensiblement l'Union à revivre une ère de prospérité qu'elle a déjà connue. Fiers des résultats obtenus, vous devez, vous qui avez sauvé la Patrie au péril de votre vie, montrer sans cesse au peuple français tout entier l'intérêt qu'il a à vous secourir financièrement, non pas tant pour assurer votre bien-être, que pour n'être pas tenté d'encourager de ses dons le développement d'organismes qui engendrent le désordre, la misère, la désolation et qu'il ne faut pas perdre une occasion de flétrir hautement.

BILAN AU 31 AOUT 1927

Actif.

Caisse	13.726 60
Banque Nationale de Crédit.....	27.591 06
Banque du Rhin.....	322 97
Banque d'Alsace-Lorraine	31.433 68
Chèques postaux	1.247 15
Portefeuille-titres et valeurs	745.156 85
Immeuble Maison de l'aveugle	325.000 »
Immeubles Maisons de Repos Franceville.....	339.000 »
Matériel et mobilier Union.....	60.501 90
Matériel et mobilier Franceville.....	102.590 60
Marchandises	4.484 60

Clients	216 65
Prêts d'honneur	9.050 »
Prêts maisons familiales.....	168.715 »
	<hr/>
	1.829.037 06

Passif.

Capital	1.080.684 95
Fonds Brieux pour service du Bulletin aux Aveugles et aux Blessés des yeux.....	343.500 »
Fonds Kahn au profit des élèves de son école de massage	12.084 56
Fonds de réserve pour fluctuations de valeurs.....	26.861 60
Rachat de cotisations.....	18.610 »
Aménagement immeuble Maison de l'Aveugle....	46.353 »
— immeubles Maisons de Repos.....	47.267 »
— matériel et mobilier Union.....	25.489 20
— matériel et mobilier Franceville.....	35.691 80
Fonds Maisons de Repos.....	41.209 95
Fonds pour prêts maisons familiales.....	121.285 »
Réserves pour aménagement et entretien immeuble Maison de l'Aveugle.....	30.000 »
	<hr/>
	1.829.037 06



INFORMATIONS



LES BENEFICIAIRES DE PENSIONS MIXTES

Aux termes de l'article 59 de la loi du 31 mars 1919, les militaires de carrière réformés obtiennent une pension qui comprend deux parties : une partie invalidité (taux de soldat) et une partie ancienneté (proportionnelle à la durée des services).

La loi du 3 août 1926 (article 38) ayant accordé un crédit de 200 millions à partager entre les titulaires de pensions d'ancienneté, la question s'est posée de savoir si les bénéficiaires de l'article 59 (pensionnés mixtes) pouvaient participer à cette répartition au titre de leur pension proportionnelle.

La Section des Finances du Conseil d'Etat consultée a, le 17 mai dernier, répondu par l'affirmative, estimant « que les pensions concédées par application de l'article 59 de la loi du 31 mars 1919 doivent bénéficier, en tant qu'elles rémunèrent les services, de l'indemnité supplémentaire instituée par le décret du 19 septembre 1926 ».

Maurice GEORGES.

LES GRANDS AS DE LA GUERRE

Sous ce titre, M. Christian Froyé, vice-président, fondateur de l'Association des Ecrivains Combattants, et dont la dernière *Grande Histoire de la Guerre* a obtenu un éclatant succès, va publier, avec l'approbation des hautes autorités militaires, une biographie des plus grands héros de la guerre.

Seuls les combattants de toutes armes, comptant un minimum de dix citations individuelles auront place dans cet ouvrage.

Pour éviter des omissions regrettables, les titulaires de la Croix de Guerre avec dix citations sont priés de se mettre en rapport directement avec M. Christian Froyé, Paris, 58, avenue de Wagram.

Joindre copie, certifiée conforme par les chefs de corps, des citations et états de service. Joindre tous autres renseignements utiles et photographie pouvant être reproduite.

Le Conseil d'administration de la Familiale des Soldats Aveugles informe les camarades que les réunions mensuelles de la saison 1927-1928 auront lieu, aux dates indiquées ci-après, dans le local de la Société de Photographie, 51, rue de Clichy :

1927 : 23 octobre, 20 novembre, 18 décembre ;

1928 : 22 janvier, 19 février, 15 mars, 22 avril, 20 mai, 24 juin.

Les réunions auront lieu comme habituellement, de 14 h. 30 à 18 h. 30, et comprendront : concert, goûter et sauterie.

LES REDUCTIONS SUR LES TRANSPORTS MARITIMES

Pour répondre au désir exprimé par de nombreux camarades, nous publions ci-dessous les réductions accordées par les diverses Compagnies, suivant leurs informations les plus récentes.

Compagnie Générale Transatlantique. — Réduction de 50 0/0 aux aveugles et de 20 0/0 à la personne les accompagnant ; réduction de 25 0/0 aux mutilés ayant plus de 50 0/0 d'invalidité.

Messageries Maritimes. — Réduction de 75 0/0 aux mutilés ayant au moins 50 0/0 d'invalidité sur le prix net du passage, déduction faite de la nourriture. Cette réduction est également accordée à la personne accompagnant un mutilé de 100 0/0.

Cette réduction n'est pas accordée aux mutilés voyageant en première classe, paquebot-poste.

Compagnie de Navigation Sud-Atlantique. — Réduction de 75 0/0 sur les deux tiers du prix net des passages en deuxième et troisième classes aux mutilés ayant au moins 50 0/0 d'invalidité.

La personne accompagnant un mutilé ayant 100 0/0 bénéficie de cette réduction.

Compagnie Touache. — Réduction de 20 0/0 aux mutilés ayant au moins 50 0/0 d'invalidité.

Pour les aveugles, le taux de réduction est porté à 50 0/0 et une remise de 20 0/0 est consentie à la personne qui les accompagne.

Compagnie Fraissinet. — Lignes de la Corse : réduction de 50 0/0 aux mutilés de 25 à 45 0/0 inclus d'invalidité ; réduction de 75 0/0 à partir de 50 0/0 d'invalidité.

Ces réductions sont calculées sur le prix du passage, à l'exclusion des frais de nourriture et de péage.

En première classe, la réduction maximum est fixée à 50 %.

Lignes de la Côte occidentale d'Afrique : réduction de 25 0/0 aux mutilés ayant une invalidité de 50 à 75 0/0 et de 50 0/0 à ceux ayant 75 0/0 au moins.

Ces réductions sont calculées sur le prix net du passage.

Compagnie Havraise Péninsulaire. — Réduction de 30 0/0 aux mutilés ayant au moins 50 0/0 d'invalidité.

Chargeurs Réunis. — Réduction de 50 0/0 sur les deux tiers du prix net des passages en deuxième et troisièmes classes aux mutilés ayant au moins 50 0/0 d'invalidité.

La personne accompagnant un mutilé de 100 0/0 bénéficie de cette réduction.

Compagnie Paquet. — Lignes du Maroc : réduction de 25 0/0 sur le prix net du passage aux mutilés de 50 0/0 au moins.

Lignes du Sénégal : réduction de 25 0/0 sur le prix net du passage pour les invalides de 50 à 70 0/0 inclus. Réduction de 50 0/0 pour les invalides de 75 0/0 au moins.

Lignes du Levant. — Pas de réduction fixe. Les demandes sont examinées individuellement.

Société Générale de Transports Maritimes. — Réduction de 50 0/0 sur les prix nets des passages aux mutilés ayant au moins 50 0/0, voyageant en deuxième classe, deuxième économique et troisième classe.

AVIS

Nous sommes heureux d'informer nos camarades que les Magasins du Louvre consentent, à tous nos membres, une réduction de 5 0/0 sur leurs achats, sur présentation d'un bordereau, signé par notre président, remis avant le 10 de chaque mois, pour les factures du mois précédent.

Ces factures devront être envoyées au Bureau de l'Union qui se chargera d'encaisser l'escompte et de le faire parvenir aux camarades.

Pour que ces bordereaux puissent être présentés pour la ristourne, ils devront porter les noms et adresses des camarades, avec la mention « Union des Aveugles de Guerre ».

Nous recommandons aux camarades, lecteurs des livres de notre bibliothèque en noir, d'en prendre le plus grand soin et de nous les retourner aussitôt lus.

L'Art de se meubler vous est offert gracieusement. Notre superbe album illustré de 180 pages vous sera envoyé sur simple demande aux : Galeries Barbès, 55, boulevard Barbès, Paris. (Ne pas confondre, au coin de la rue Labat.)

Le camarade P. Bouchepillon, à Brassy (Nièvre), prie les membres titulaires de l'U. A. G. habitant les départements de la région du Midi et de l'Algérie, de vouloir bien lui faire savoir s'ils pourraient fournir aux camarades des fruits de conserves (pruneaux, abricots, figues, dattes, pommes, châtaignes, oranges, etc.) ou tous autres produits de ces contrées, ou indiquer des maisons susceptibles de faire la vente dans de bonnes conditions.

Représentants demandés.

Huiles, savons, cafés, confitures.

S'adresser à M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône).

Forte remise. Affaires faciles.

Prix spéciaux réservés aux membres de l'U. A. G.

A vendre.

Maison meublée, composée de trois pièces, grenier au-dessus. Un cellier avec chambre au-dessus indépendante. Ecurie, grange, étable, deux cours, clapiers, jardin de 600 mètres environ enclos. Un puits. Le tout attenant à la maison.

Maison située à Pasloup, 2 kilomètres de la gare de Boutigny (Seine-et-Oise) et à 55 kilomètres de Paris.

S'adresser au camarade Catillon (Samuel), à Pasloup, par Boutigny (Seine-et-Oise).



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 15 août et le 15 septembre, une somme de 7.100 francs, se répartissant comme suit :

Décès et couronnes	4.000
Naissances	2.400
Secours	700

Il y a lieu d'ajouter à ces 7.100 francs une somme de 2.300 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de la Caisse Fraternelle a eu à examiner dix demandes de secours, dont six n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme L. Zimmermann, de Mulhouse, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Marie-Thérèse, née le 6 août.

Notre camarade et Mme Mautemps, de La Villeneuve-Saint-Martin par Us (S.-et-O.), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Janine-Lucienne-Germaine, née le 16 août 1927.

Notre camarade et Mme Cloup, de PérOLS (Corrèze), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant Marcel, né le 10 août 1927.

Notre camarade et Mme Marcel Bourgeois, de Feucherolles (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur fille Solange, née le 30 août 1927.

Notre camarade et Mme Barth de Hoerd (Bas-Rhin), nous font part de la naissance de leur fils Charles, né le 29 juillet 1927.

Notre camarade et Mme Xavier Rineau, de Cétigné (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille Thérèse, née le 31 août 1927.

Notre camarade et Mme Cheutin, de l'Épine-au-Bois (Aisne), nous font part de la naissance de leur fils Guy, né le 7 août 1927.

Notre camarade et Mme Boulanger de Vallerois-le-Bois (Haute-Saône), nous font part de la naissance de leur fille Charlotte, née le 1^{er} septembre 1927.

Notre camarade et Mme Rousseau, de Pau (Basses-Pyrénées), nous font part de la naissance de leur fils Georges, né le 1^{er} août 1927.

Notre camarade et Mme Hassen Ben Salem Kraïm de Téboulba (Tunisie), nous font part de la naissance de leur fille Najia, née le 9 septembre 1927.

Notre camarade et Mme Coat, du Bourg de Saint-Servais (Finistère), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Yvette, née le 16 septembre 1927.

MARIAGES

Notre camarade Roche, de Sallés (Rhône), nous fait part de son mariage avec Mlle Noélie Girard.

Notre camarade Chusseau (Clément), des Sables-d'Olonne, nous fait part de son mariage avec Mlle Mélanie Blay, qui a été célébré le 28 septembre 1927.

Notre camarade Pinardon (Joseph), de La Bazonnerie (Creuse), nous fait part de son mariage avec Mlle Lucie Gorgeron, qui a été célébré le 24 août 1927.

Notre camarade Saint-Martin, de Graissins (Haute-Garonne), nous fait part de son mariage avec Mlle Renée Duforêt, qui a été célébré le 26 juillet 1927.

Notre camarade Chusseau, de Sainte-Foy (Vendée), nous fait part de son mariage avec Mlle Mélanie Blay, qui a été célébré le 28 septembre 1927.

Notre camarade Bouchet (Guillaume) de Puylinaud (Corrèze), nous fait part de son mariage avec Mme Devaud, qui a été célébré, le 30 juin 1927.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De la belle-mère de notre camarade Toutain (Paul), décédée à Briouze (Orne), à l'âge de 72 ans.

De notre camarade Bouchard (Albert), de Saint-Seine-sur-Vinjeanne (Côte-d'Or), décédé le 23 novembre 1926.

De notre camarade Barberin (Laurent), de Boulbon (Bouches-du-Rhône), décédé le 26 août, à l'âge de 48 ans.

Du père de notre camarade Cheutin, de l'Épine-aux-Bois (Aisne), décédé le 5 août 1927.

Du père de notre camarade Douale, décédé le 8 septembre 1927, à l'âge de 75 ans.

Du beau-frère de notre camarade Dessartre, de Vimoutiers (Orne), décédé le 18 août, à l'âge de 41 ans.

Du beau-père de notre camarade Chomarat, décédé à l'âge de 72 ans.

De la belle-mère de notre camarade Bouvard, de Colombes (Seine), décédée le 14 septembre 1927, à l'âge de 75 ans.

Du père de notre camarade Passenaud (Georges), de Paris, décédé à l'âge de 60 ans.

COTISATIONS VOLONTAIRES

FELICITATIONS

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leurs cotisations, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Maro (Jean), 20 francs; Castex, 10 francs; Chupin, 10 francs; Ogé, 50 francs; Arlaud, 10 francs; Baretge, 50 francs; Junqua, 10 francs.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.

BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.

FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : BLONGCOURT.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, CONAN, GOUBIN, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOUDOURI, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;

M. le BARON DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;

M. MARCEL BLOCH;

Mme BROQUIN;

M. CHEPPER;

M. PIERRE CHÉROT;

Mme CHEVALIER;

Mme CONTAMIN;

Mlle JALAGUIER;

Baronne DE GROTHUSS-GERNANDT;

Mme HENRI;

Mme KALT;

Mme L'EVESQUE;

Mme LÉVY-WEISS;

M. MEYER;

Mme MEYER;

Mme MUS;

M. PASCAL;

D^r SCHNEIDER;

Colonel DE TRAVERSAY.

Liste des Donateurs

M Gustave Scheidecker, à Muttersholz (Bas-Rhin).. Fr.	100	»
Produit d'une quête faite au mariage des époux Reynaud à La Roche-des-Arnauds, à Gap (Hautes-Alpes)...	50	80
Mme J. Condamin Lyotard, à Constantine.....	5	»
Mme Guérin, à Châteauneuf-en-Thymerais (E.-et-L.)...	50	»
Produit d'une quête faite au mariage des époux Thelliez à Courcelles (Aisne)	25	»
Mme la Marquise de Villedeuil, El Escorial (Espagne)..	100	»
Mme Pumpelly, à Paris.....	50	»
Société « Sidi-Brahim », du Canton de Longwy.....	1.000	»

